

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article584>



Compte-rendu de l'audience à l'IA de SUD Education 92 et de la CGT Educ'Action 92 relative aux conditions de travail des



Date de mise en ligne de l'article : 3 mai 2012
aires le 09/05/12

- PRIMAIRE

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Audience à l'IA de SUD Education 92 et de la CGT Educ'Action 92 le 09/05/12

Nous, représentants syndicaux de SUD Education 92 et de la CGT Educ'action 92, avons été reçu par M. Rosselet (IA), Mme Quillien (IEN adjointe en charge du premier degré) et M. Gaillard (responsable du premier degré) suite à notre demande. Nous avons été contacté par des stagiaires qui ne comprenaient pas l'augmentation soudaine du nombre de visites prévues, passant de 5 à 9, à faire avant les vacances d'avril, soit un rythme d'une visite par semaine.

Stagiaires prolongés/renouvelés

Un stagiaire est dit « prolongé » s'il a cumulé plus de 36 jours de congés divers durant son année de stage. Il est « renouvelé » s'il n'a pas obtenu sa titularisation la première année de stage pour non-validation des compétences attendues (10).

Nombre de visites avant le jury de titularisation

Au niveau du département, 7 visites minimum, nombre respecté pour les stagiaires en difficultés avant la validation, pour les autres souvent 5 avant et 2 en fin d'année. Dans un bassin il y a eu un « mail malencontreux » (dixit) sur le nombre de visites. Pour les stagiaires prolongés, il n'y a pas de nombre imposé de visites. Pour les stagiaires renouvelés, c'est 7 visites aussi.

Stress engendré par les visites/inspection

Nous avons parlé du peu d'intérêt des cadences de visite infernales imposées, une par semaine, qui éprouvent le stagiaire de par le stress qu'elles engendrent et qui de surcroît n'ont qu'un faible intérêt pédagogique puisque le stagiaire n'a pas le compte-rendu de visite écrit avant la visite suivante. Il doit donc évoluer uniquement en tenant compte des remarques faites lors de l'entretien, en une semaine. Nous avons aussi signalé que les côtés positifs étaient souvent mentionnés à l'oral et non dans les rapports écrits. Nous avons abordé de manière plus générale l'évolution des réactions de collègues face à l'inspection : stress, pleurs... et l'évolution du rôle de conseillers pédagogiques, de moins en moins disponibles pour aider pédagogiquement les collègues titulaires.

Ce à quoi l'Inspecteur d'Académie a répondu que les conseillers pédagogiques et les inspecteurs avaient un rôle formateur, qu'il disait aux IEN d'être « bienveillants » et qu'une situation professionnelle ne devait pas générer de stress. Sur l'évolution du rôle de CPC, il a dit avoir du mal à nous suivre. Il a conclu en disant que nos propos finissaient de le convaincre que les rapports avec la hiérarchie n'étaient pas ce qu'ils devraient être, que « l'inspection individuelle était infantilisante » et que la solution résidait dans l'évaluation d'école.

Nous avons précisé que nous apprécions la première partie de la conclusion, moins la seconde...

Jury de titularisation

Les dossiers pour la validation des stagiaires remontent avant le 12 mai 2012 cette année. Le jury comprend 5 personnes : 3 IEN académiques, le DASEN de l'Essone et ?. Il se réunira du 25 au 29 juin afin de statuer sur les propositions faites au Recteur. Le jury peut proposer : de licencier (pour les renouvelés qui n'auraient pas encore les

compétences validées), de renouveler, de prolonger, de titulariser. Il y aurait 4 PES « en difficulté » sur le département cette année.

Nous avons parlé d'un cas à notre connaissance de collègue stagiaire qui a été licencié l'an passé alors qu'il n'y avait rien de grave reproché à son encontre, seulement des visites passables qui aujourd'hui débouchaient sur un licenciement, ce qui expliquait peut-être aussi le décalage entre la vision des inspections de l'IA et celle du terrain.

Mme Quillien a rappelé qu'elle était disponible pour nous rencontrer sur des cas concrets.